

## FORMATION PLONGEUR BIO .....

Pièces à joindre à ce bulletin, à envoyer par courrier<sup>1</sup> ou à remettre lors de la première séance :

- Scan/photocopie de la licence 2017-2018
- Scan/photocopie de la carte de niveau bio (pour les niveaux autres que PB1)
- Une photo d'identité\* numérique<sup>2</sup> ou papier (dans ce cas, inscrire votre nom au verso)
- L'attestation de votre candidature signée par le président de votre club (doc. ci- dessous)
- Règlement par chèque à l'ordre de la FFESSM Codep PARIS : 65 € (ou 100 € deux formations ou 130 € pour 3 formations « Bio » suivies par un même plongeur).

\* Le Comité Départemental vous informe que toutes les informations fournies, notamment la photo, seront uniquement utilisées pour l'établissement de dossiers strictement internes et de trombinoscopes diffusés aux formateurs et aux autres stagiaires. Elles ne seront jamais publiées sans votre accord préalable sur son site Internet ni aucun réseau social.

<sup>1</sup> : adresse postale du Codep Paris (cf. entête de ce bulletin) en mentionnant « formation biologie » sur l'enveloppe.

<sup>2</sup> : adresse mail : [biologie@plongee.paris](mailto:biologie@plongee.paris) en précisant la/les formations suivie-s.

---

## ATTESTATION DE CANDIDATURE

Le président du club atteste présenter à la formation « bio » .....  
organisée par le CODEP PARIS,

le candidat (Prénom/Nom) :

n° de pré-inscription :

Date :

Prénom/Nom du président du club :

Signature du président et tampon du club :

Signature du candidat :

Pour les clubs parisiens, nous rappelons que l'inscription n'est valable que si le Club est à jour de sa cotisation au CODEP PARIS.